

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle, énergétique
et numérique

Décision du 24 juillet 2026
relative à l'intérim des fonctions de directrice de l'École nationale supérieure
de création industrielle

NOR : MICB2620309S

La ministre de la culture et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le décret n° 2013-291 du 5 avril 2013 modifié relatif à l'École nationale supérieure de création industrielle ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décident :

Article 1^{er}

Mme Frédérique Pain est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice de l'École nationale supérieure de création industrielle, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 juillet 2026

La ministre de la culture :
Pour la ministre et par délégation,
Le Secrétaire général,
Jérôme RIVOISY

La Directrice générale de la démocratie culturelle,
des enseignements et de la recherche,
Isabelle CHARDONNIER

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des
technologies,
Marc MORTUREUX